

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure d'élaboration/révision des Plans Locaux d'Urbanisme**

**Conférence avec le maire de la commune concernée  
(1<sup>ère</sup> obligatoire)**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Délibération arrêtant les modalités  
de la collaboration  
avec la commune concernée**

Conseil de la Métropole

**Délibération prescrivant  
l'élaboration/révision et  
définissant les objectifs poursuivis  
et les modalités de la concertation**

Conseil de la Métropole

**Notification de la délibération de prescription aux  
Personnes Publiques Associées et à la commune  
concernée**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Débat sur les orientations  
générales du PADD**

Conseil municipal de la  
commune concernée

**Débat sur les orientations  
générales du PADD**

Conseil de la Métropole

**Bilan de la concertation**

**Arrêt du projet d'élaboration ou de révision**

Conseil de la Métropole

**Avis simple du Conseil municipal de la commune  
concernée sur le projet arrêté  
(art. L. 153-33 du Code de l'urbanisme)**

**Délibération de la commune**

**Transmission pour avis, le cas échéant, à l'Autorité  
Environnementale, à la Commission départementale de la  
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,  
au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, et à la  
formation spécialisée de la commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites  
(article L. 153-16 C. urb.).**

**Transmission pour avis, à leur demande, aux communes  
limitrophes, aux EPCI directement intéressés et à la  
Commission départementale de la préservation des  
espaces agricoles, naturels et forestiers (art. L. 153-17).  
Lorsque le projet a pour objet ou pour effet de modifier les  
règles d'urbanisme d'une ZAC, saisie pour avis de la  
personne publique à l'origine de la ZAC (L. 153-18 C. urb.)**

**Transmission pour avis, le cas échéant, de la chambre  
d'agriculture, de l'Institut national des appellations  
d'origine et du Centre national de la propriété forestière  
(art. L. 112-3 du Code rural et R. 153-6 C. urb.)**

**Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Transmission pour avis aux  
Personnes Publiques Associées  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Saisie pour avis du conseil de développement  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Organisation de l'enquête publique  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Conférence avec le maire de la commune concernée  
(2<sup>ème</sup> obligatoire)**

**Présentation des avis joints au dossier d'enquête  
publique, les observations du public et le rapport du  
Commissaire enquêteur  
au maire de la commune concernée**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine de la Commune pour avis simple du Conseil  
Municipal sur le projet de PLU ou de révision du PLU**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation du PLU / ou de la révision du PLU**

Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure de révision allégée des Plans Locaux d'Urbanisme**

**Conférence intercommunale avec le maire de la commune concernée (1<sup>ère</sup> obligatoire)**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu

**Arrêt des modalités de la collaboration avec la commune concernée**

Conseil de la Métropole

**Prescription de la révision allégée du PLU et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Conseil de la Métropole

**Notification de la délibération prescrivant la révision allégée du PLU et précisant les modalités de la concertation aux Personnes Publiques Associées et à la commune concernée**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Bilan de la concertation - Arrêt du projet de révision allégée du PLU**

Conseil de la Métropole

**Avis simple du Conseil municipal de la commune concernée sur le projet arrêté (art L. 153-33)**

**Saisie pour avis, le cas échéant, de l'Autorité Environnementale, de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, de la formation spécialisée de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (article L. 153-16 C. urb.).**

**Transmission pour avis, à leur demande, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés et à la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (art. L. 153-17).  
Lorsque le projet a pour objet ou pour effet de modifier les règles d'urbanisme d'une ZAC, saisie pour avis de la personne publique à l'origine de la ZAC (L. 153-18 C. urb.)**

**Saisie pour avis, le cas échéant, de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine et du Centre national de la propriété forestière (art. L. 112-3 du Code rural et R. 153-6 C. urb.)**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Examen conjoint du projet de révision allégée du PLU arrêté avec les Personnes Publiques Associées**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Organisation de l'enquête publique**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Présentation des avis joints au dossier d'enquête publique, les observations du public et le rapport du Commissaire enquêteur au maire de la commune concernée (2<sup>ème</sup> conférence obligatoire)**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Saisine de la commune pour avis simple du Conseil Municipal sur le projet de révision allégée du PLU**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la révision allégée du PLU**

Conseil de la Métropole

## ANNEXE DELIBERATION

### Schéma de procédure de modification des Plan Locaux d'Urbanisme

**Demande écrite formelle de la commune auprès de la Métropole sollicitant la modification du document d'urbanisme (Si à l'initiative de la Commune)**

**Engagement de la procédure de modification (Délibération - Arrêté)**

Conseil de la Métropole - Président du Conseil de la Métropole  
(engage la procédure)

**Délibération de justification de l'ouverture à l'urbanisation (Si ouverture à l'urbanisation)**

Délibération motivée justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones  
Conseil de la Métropole

**Délibération sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (si projet soumis à une évaluation environnementale)**

Conseil de la Métropole

**Délibération du bilan de concertation**

Conseil de la Métropole

**Notification du projet au Préfet, aux personnes publiques associées et au Maire de la Commune concernée**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Organisation de l'enquête publique**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine de la Commune pour avis simple du Conseil Municipal sur le projet de modification du PLU**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la modification du PLU**

Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure de modification simplifiée des Plans Locaux d'Urbanisme**

**Demande écrite formelle de la commune auprès de la Métropole sollicitant la modification du document d'urbanisme (Si à l'initiative de la Commune)**

**Engagement de la procédure de modification simplifiée (Délibération-Arrêté)**  
Conseil de la Métropole - Président du Conseil de la Métropole  
(engage la procédure)

**Définition des modalités de mise à disposition du public**  
Conseil de la Métropole

**Délibération sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (si projet soumis à une évaluation environnementale )**  
Conseil de la Métropole

**Délibération du bilan de concertation**  
Conseil de la Métropole

**Notification du projet au Préfet, aux personnes publiques associées et au Maire de la Commune concernée**  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine de la Commune pour avis simple du Conseil Municipal sur le projet de modification simplifiée du PLU**  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Présentation du bilan de la mise à disposition du public et Approbation de la modification simplifiée du PLU**  
Conseil de la Métropole

## ANNEXE DELIBERATION

### Schéma de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme - Cas initiative/portage Métropole

**Demande écrite formelle de la commune concernée auprès de la Métropole sollicitant la mise en compatibilité du document d'urbanisme**  
(Si à l'initiative de la Commune)

**Engagement de la procédure de mise en compatibilité**  
Délibération du Conseil de la Métropole

**Délibération sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation (si projet de MEC soumis à évaluation environnementale)**  
Conseil de la Métropole

**Bilan de concertation**  
Conseil de la Métropole

**Examen conjoint**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Organisation de l'enquête publique**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

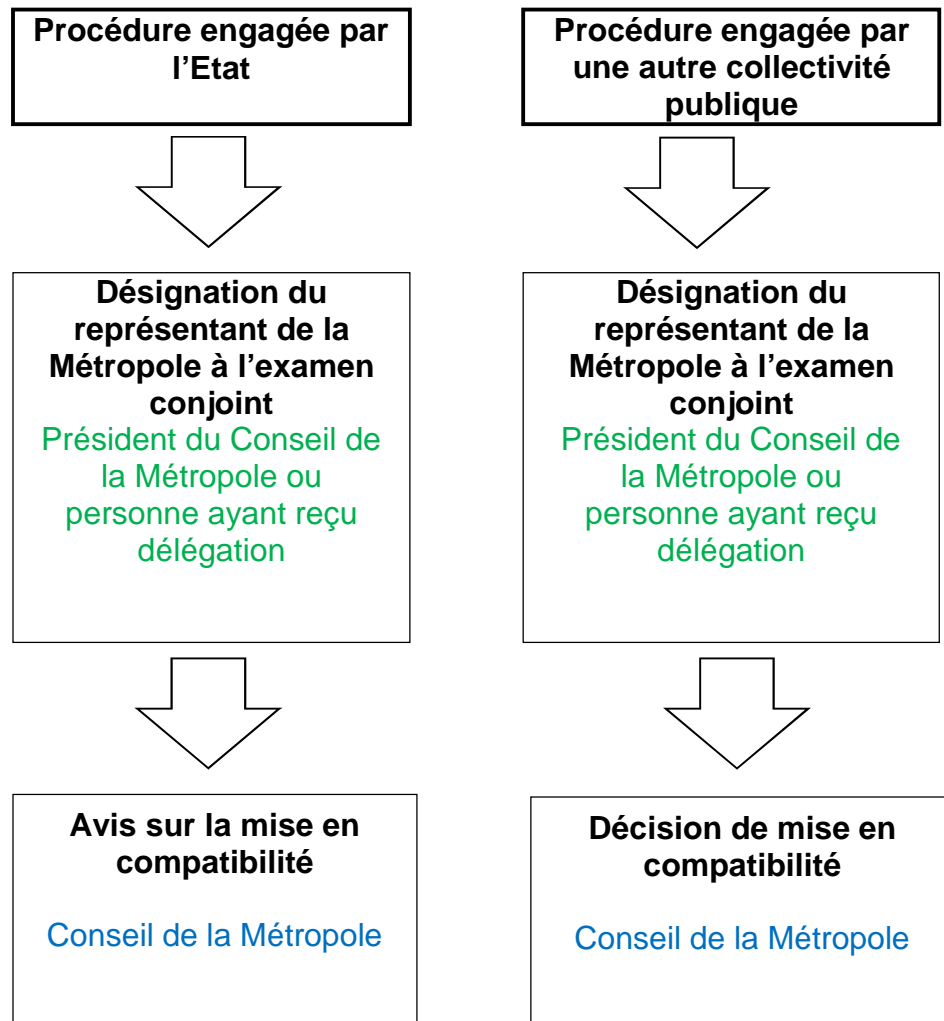
**Saisine de la Commune pour avis simple du Conseil Municipal sur le projet de mise en compatibilité du PLU**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU**  
Conseil de métropole



## ANNEXE DELIBERATION

Schéma de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme lorsque la procédure est engagée à l'initiative d'un tiers



**ANNEXE DELIBERATION**

**Schéma de procédure d'élaboration/révision des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)**

**Conférence avec les maires des communes concernées  
(1<sup>ère</sup> obligatoire)**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Délibération arrêtant les modalités  
de la collaboration  
avec les communes  
concernées**

Conseil de la Métropole

**Délibération prescrivant l'élaboration/  
révision et définissant les objectifs  
poursuivis et les modalités de la concertation**

Conseil de la Métropole

**Notification de la délibération de prescription aux  
Personnes Publiques Associées et aux  
communes concernées**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Débat sur les orientations  
générales du PADD**

Conseil Municipal des  
communes concernées

**Débat sur les orientations  
générales du PADD**

Conseil de la Métropole

**Bilan de la concertation  
Arrêt du projet d'élaboration ou de révision -**

Conseil de la Métropole

**Avis simple des Conseils municipaux des communes  
concernées sur le projet arrêté  
(art. L. 153-33 du Code de l'urbanisme)**

**Transmission pour avis, le cas échéant, à l'Autorité  
Environnementale, à la Commission départementale de la  
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,  
au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, et à la  
formation spécialisée de la commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites  
(article L. 153-16 C. urb.).**

**Transmission pour avis, à leur demande, aux communes  
limitrophes, aux EPCI directement intéressés et à la  
Commission départementale de la préservation des  
espaces agricoles, naturels et forestiers (art. L. 153-17).  
Lorsque le projet a pour objet ou pour effet de modifier les  
règles d'urbanisme d'une ZAC, saisie pour avis de la  
personne publique à l'origine de la ZAC (L. 153-18 C. urb.)**

**Transmission pour avis, le cas échéant, de la chambre  
d'agriculture, de l'Institut national des appellations  
d'origine et du Centre national de la propriété forestière  
(art. L. 112-3 du Code rural et R. 153-6 C. urb.)**

**Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Transmission pour avis aux  
Personnes Publiques Associées  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Saisie pour avis du conseil de développement  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Organisation de l'enquête publique  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation**

**Conférence avec les maires des communes concernées  
(2<sup>ème</sup> obligatoire)**

**Présentation des avis joints au dossier d'enquête  
publique, les observations du public et le rapport du  
Commissaire enquêteur  
aux maires des communes concernées**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine des Communes concernées pour avis simple  
des Conseils Municipaux sur le projet de PLUi ou de  
révision du PLUi**

Président du Conseil de la Métropole

**Approbation du PLUi ou de la révision du PLUi**

Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure de révision allégée des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux**

**Conférence intercommunale avec les maires des communes concernées (1<sup>ère</sup> obligatoire)**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Arrêt des modalités de la collaboration avec les communes concernées**

Conseil de la Métropole

**Prescription de la révision allégée du PLUi et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Conseil de la Métropole

**Notification de la délibération prescrivant la révision allégée du PLUi et précisant les modalités de la concertation aux Personnes Publiques Associées et aux communes concernées**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Bilan de la concertation - Arrêt du projet de révision allégée du PLUi**

Conseil de la Métropole

**Avis simple des Conseils municipaux des communes concernées sur le projet arrêté (art L. 153-33 du code de l'urbanisme)**

**Saisie pour avis, le cas échéant, de l'Autorité Environnementale, de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, de la formation spécialisée de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (article L. 153-16 C. urb.).**

**Transmission pour avis, à leur demande, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés et à la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (art. L. 153-17).**

**Lorsque le projet a pour objet ou pour effet de modifier les règles d'urbanisme d'une ZAC, saisie pour avis de la personne publique à l'origine de la ZAC (L. 153-18 C. urb.)**

**Saisie pour avis, le cas échéant, de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine et du Centre national de la propriété forestière (art. L. 112-3 du Code rural et R. 153-6 C. urb.)**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Examen conjoint du projet arrêté de révision allégée du PLUi avec les Personnes Publiques Associées**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Organisation de l'enquête publique**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Présentation des avis joints au dossier d'enquête publique, les observations du public et le rapport du Commissaire enquêteur aux maires des communes concernées (2<sup>ème</sup> conférence obligatoire)**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Saisine des Communes concernées pour avis simple des Conseils Municipaux sur le projet de révision allégée du PLUi**

Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la révision allégée du PLUi**

Conseil de la Métropole

## Schéma de procédure de modification des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

**Engagement de la procédure de modification  
(Délibération - Arrêté)**

Conseil de la Métropole - Président du Conseil de la Métropole  
(engage la procédure)

**Délibération de justification de  
l'ouverture à l'urbanisation (si  
ouverture à l'urbanisation)**

Délibération motivée justifiant l'utilité de  
l'ouverture à l'urbanisation d'une zone au  
regard des capacités d'urbanisation  
encore inexploitées dans les zones déjà  
urbanisées et la faisabilité opérationnelle  
d'un projet dans ces zones

Conseil de la  
Métropole

**Délibération sur les objectifs  
poursuivis et les modalités de  
la concertation (si projet  
soumis à une évaluation  
environnementale)**

Conseil de la Métropole

**Notification au Préfet, aux personnes publiques associées et aux Maires  
des Communes concernées**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Délibération du bilan de la Concertation**

Conseil de la Métropole

**Organisation de l'enquête publique**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine des Communes concernées pour avis simple des Conseils  
Municipaux sur le projet de modification du PLUi**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la modification du PLUi**

Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure de modification simplifiée des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux**

**Engagement de la procédure de modification simplifiée  
(Délibération-Arrêté)**  
Conseil de la Métropole - Président du Conseil de la Métropole  
(engage la procédure)

**Définition des modalités de  
mise à disposition du public**  
Conseil de la Métropole

**Délibération sur les objectifs  
poursuivis et les modalités  
de la concertation**  
(si projet soumis à une  
évaluation environnementale)  
Conseil de la Métropole

**Délibération du bilan de concertation**  
Conseil de la Métropole

**Notification du projet au Préfet, aux personnes publiques associées et  
aux Maires des Communes concernées**  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine des Communes concernées pour avis simple des Conseils  
Municipaux sur le projet de modification simplifiée du PLUi**  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Présentation du bilan de la mise à disposition du public et  
Approbation de la modification simplifiée du PLUi**  
Conseil de la Métropole



ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Cas initiative/ portage Métropole**

**Demande écrite formelle de la commune concernée auprès de la Métropole sollicitant la mise en compatibilité du document d'urbanisme**  
**(Si à l'initiative de la Commune)**

**Engagement de la procédure de mise en compatibilité**  
Délibération du Conseil de la Métropole

**Délibération sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation (si projet de MEC soumis à évaluation environnementale)**  
Conseil de la Métropole

**Bilan de concertation**  
Conseil de la Métropole

**Examen conjoint**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

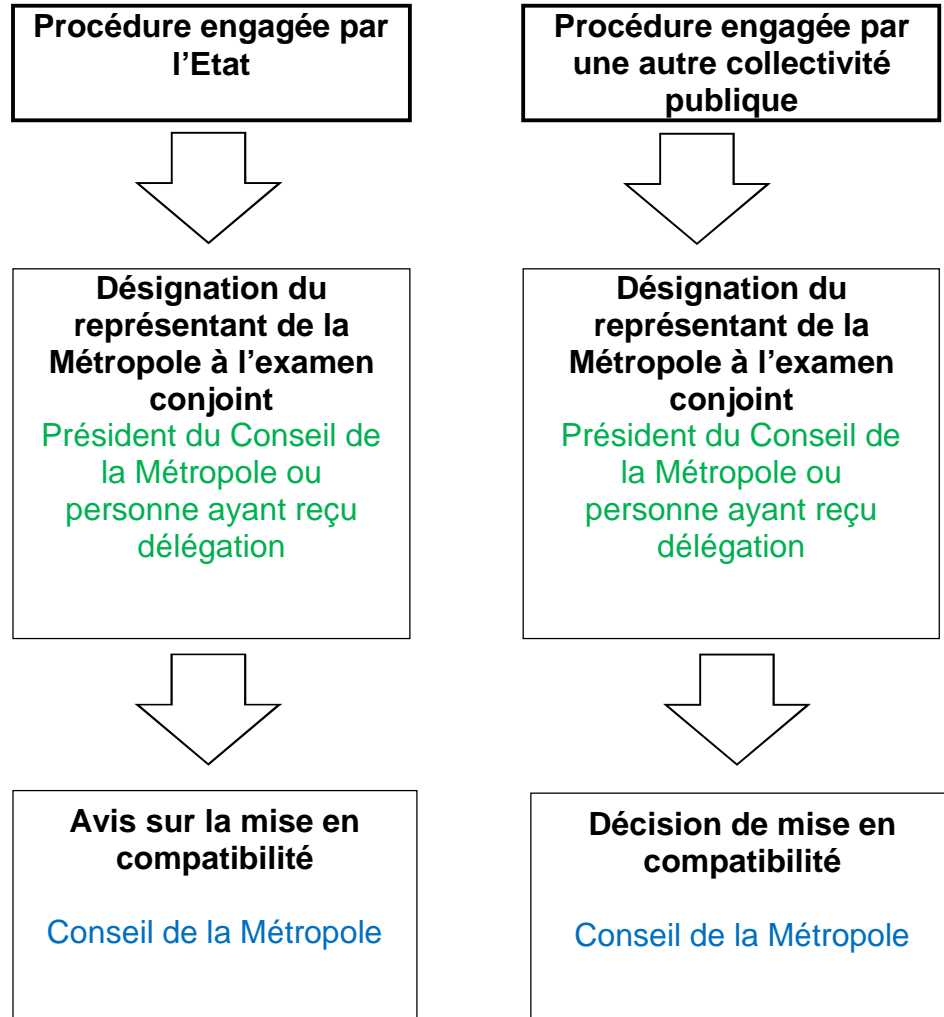
**Organisation de l'enquête publique**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Saisine de la Commune concernée pour avis simple du Conseil Municipal sur le projet de mise en compatibilité du PLUi**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi**  
Conseil de métropole

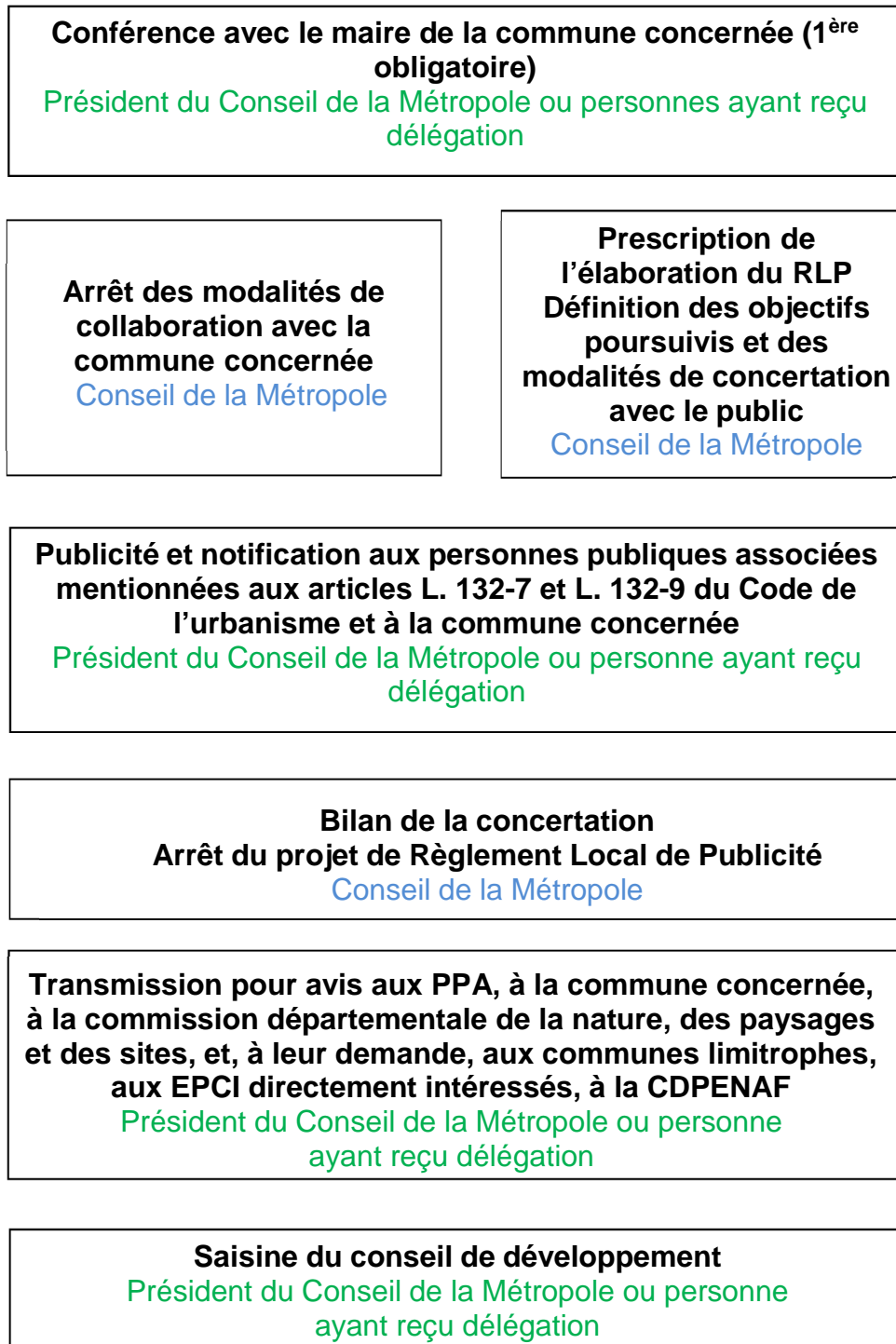
## ANNEXE DELIBERATION

### Schéma de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal lorsque la procédure est engagée à l'initiative d'un tiers



ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure d'élaboration des Règlements Locaux de publicité**



**Enquête publique**

Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Deuxième conférence avec le maire de la commune  
concernée (obligatoire)**

Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Saisine de la Commune concernée pour avis simple du  
Conseil Municipal sur le projet de RLP**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation du RLP**

Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure d'élaboration ou de révision des Règlements Locaux de Publicité intercommunaux**

**Conférence avec les maires des communes concernées  
(1<sup>ère</sup> obligatoire)**

Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Arrêt des modalités de  
collaboration avec les  
communes  
concernées**

Conseil de la Métropole

**Prescription de  
l'élaboration du RLPI  
Définition des objectifs  
poursuivis et des  
modalités de concertation  
avec le public**

Conseil de la Métropole

**Publicité et notification aux personnes publiques associées  
mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de  
l'urbanisme et des communes concernées**

Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Bilan de la concertation**

**Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité  
intercommunal**

Conseil de la Métropole

**Transmission pour avis aux PPA, aux communes  
concernées, à la commission départementale de la  
nature, des paysages et des sites, et, à leur demande,  
aux communes limitrophes, aux EPCI directement  
intéressés, à la CDPENAF**

Président du Conseil de la Métropole ou  
personne ayant reçu délégation

**Saisine du conseil de développement**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Enquête publique**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Deuxième conférence avec les maires des communes  
concernées (obligatoire)**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Saisine des Communes concernées pour avis simple des  
Conseils Municipaux sur le projet de RLPi  
ou de révision du RLPi**  
Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation du RLPi / ou de la révision du RLPi**  
Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma des procédures de modification des Règlements Locaux de  
Publicité intercommunaux**

**Engagement de la procédure de modification  
(Délibération - Arrêté)**

Conseil de la Métropole - Président du Conseil de la Métropole  
(engage la procédure)

**Notification au Préfet, aux personnes publiques associées et aux Maires  
des Communes concernées**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Organisation de l'enquête publique**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Saisine des Communes concernées pour avis simple des Conseils  
Municipaux sur le projet de modification de RLPi**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Approbation de la modification du RLPi**

Conseil de la Métropole

ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure de la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) lorsqu'il n'est pas nécessaire de mettre en compatibilité le document d'urbanisme**

**Demande écrite formelle de la ou des communes concernées  
(Si à l'initiative de la ou des Communes)**

**Institution de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP)  
Mise à l'étude de la création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine  
Définition des modalités de la concertation avec le public**  
Conseil de la Métropole

**Avis simple de la ou des communes concernées –  
délibération de la ou des communes**

**Bilan de la concertation – Arrêt du Projet**  
Conseil de la Métropole

**Saisine pour avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA)**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Examen conjoint du projet arrêté d'AVAP par : l'Etat, la Métropole, le maire de la ou des communes concernées, et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation

**Enquête publique**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne ayant reçu délégation



**Saisie pour accord du préfet**  
Président du Conseil de la Métropole ou personne  
ayant reçu délégation

**Saisine de la ou des Commune(s) concernée(s) pour avis  
simple du/des Conseil(s) Municipal(aux) sur le projet  
d'AVAP**

Président du Conseil de la Métropole  
ou personne ayant reçu délégation

**Création de l'AVAP**  
Conseil de la Métropole